

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Holzgrundierung Aussen

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: 310/17/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0017392-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8

5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	9
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Holzgrundierung Aussen
SOUS-COUCHE BOIS INCOLORE
Primaster Holzschutzgrund

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Schulz Farben und Lackfabrik GmbH
	Adresse	An der Altnah 10 55450 Langenlonsheim Allemagne
Numéro de l'autorisation	310/17/L-M00-000 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0017392-0001	
Date de l'autorisation	11/03/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	21/03/2020	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road 07932 Florham Park, New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Company, One Avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Europe BV, Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY Chemical Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	TROY Chemical Corporation, 8 Vreeland Road, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP, a division of Janssen Pharmaceutica NV
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Seven continent Green Chemical Co. Ltd, North Area of Dongsha Chem-Zone 215600 Zhangjiagang Chine

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 PO BOX CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG, Schwarzwaldallee 215 PO BOX CH-4002 Basel Suisse

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.75
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.24

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient IPBC et Propiconazole.. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu dans le respect de la législation nationale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application superficielle par le professionnels et les non-professionnels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Champignons destructeurs du bois-Hyphe Champignons Aureobasidium pullulans spp.-Champignons du bleuissement du bois- Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Extérieur Classes d'utilisation 2 et 3
Méthode(s) d'application	Système ouvert - Application par: pinceau, rouleau, pulvérisation
Taux et fréquences d'application	180-220 ml/m2 - 100 - Une fois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en métal ou en plastique: 750 ml, 1L, 2,5L, 5L, 20L, 120L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Temps de séchage : le bois est prêt à être manipulé et pour une couche de finition après environ 24 h.

Nettoyage des outils : au savon avec de l'eau.

Une couche de revêtement doit être appliquée.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement industriel superficiel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Champignons destructeurs du bois-Hyphe Champignons Aureobasidium pullulans spp.-Champignons du bleuissement du bois-Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Extérieur Other Classes d'utilisation 2 et 3
Méthode(s) d'application	Système ouvert - Application par: trempage, arrosage, pulvérisation

Taux et fréquences d'application

180-220 ml/m2. - 100 -
Une fois

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel
Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Boite en métal ou en plastique: 20L, 120L, 200L, 1000L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Temps de séchage : le bois est prêt à être manipulé et pour une couche de finition après environ 24 h.

Nettoyage des outils : au savon avec de l'eau.
Une couche de revêtement doit être appliquée.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Consignes supplémentaires applicables aux utilisateurs industriels:

Le bois fraîchement traité doit être placé sous abri ou sur une surface dure et imperméable pour éviter tout déversement accidentel directement sur le sol ou dans l'eau.

Toute perte de produit doit être récupérée pour réutilisation ou mise au rebut.
Il est conseillé à l'utilisateur de porter un équipement de protection individuelle (EPI) lorsque l'évaluation du risque d'utilisation l'indique.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Traitement industriel par imprégnation sous vide

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	/
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Champignons destructeurs du bois-Hyphe Champignons
Domaine d'utilisation	Extérieur Other Classes d'utilisation 2 et 3
Méthode(s) d'application	Système clos: imprégnation sous vide - /
Taux et fréquences d'application	39.2-47.0 kg/m3 - 100 - Une fois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC en métal ou en plastique: 750 ml, 1L, 2,5L, 5L, 20L, 120L, 200L, 1000L

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Temps de séchage jusqu'à être prêt pour être manipulé.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Consignes supplémentaires applicables aux utilisateurs industriels:

Le bois fraîchement traité doit être placé sous abri ou sur une surface dure et imperméable pour éviter tout déversement accidentel directement sur le sol ou dans l'eau.

Toute perte de produit doit être récupérée pour réutilisation ou mise au rebut.
Il est conseillé à l'utilisateur de porter un équipement de protection individuelle (EPI) lorsque l'évaluation du risque d'utilisation l'indique.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

La température d'application et de séchage doit être supérieure à 5°C et l'humidité relative inférieure à 80%.
Le bois exposé à la pluie après traitement doit être revêtu d'une couche de protection comme indiqué dans les conseils d'utilisation fournis avec ce produit.
Remuer le produit avant l'emploi.

5.2. Mesures de gestion des risques

En cas de contact avec la peau et après le travail: se laver les mains avec de l'eau et du savon.

Ne pas utiliser ce produit à proximité immédiate de l'environnement aquatique (cours d'eau, lacs, etc.).

Éviter autant que possible de rejeter le produit dans l'environnement, en particulier aquatique.

Ne pas utiliser à l'intérieur, excepté sur les huisseries extérieures de portes et fenêtres.

Ne pas appliquer ce produit sur une surface de bois susceptible d'entrer en contact avec ou de contaminer des aliments, des ustensiles de cuisine ou des plans de travail de cuisine.

Le bois traité doit être revêtu par une couche de protection, par exemple de peinture. Il est conseillé d'entretenir la peinture de revêtement.

Se laver les mains et le visage après application/utilisation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premier secours:

GENERAL: En cas d'accident, en cas soupçonné d'exposition ou en cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer l'étiquette si possible).

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire, et continuer le rinçage.

EN CAS D'INHALATION: Transporter à l'air frais.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ce matériau et son emballage sont soumis aux consignes de mise au rebut applicables aux déchets dangereux. Toute quantité de produit récupérée pendant l'application et non réutilisée est soumise aux consignes de mise au rebut applicables aux déchets dangereux.

NE PAS éliminer ce produit dans les conduites d'eaux usées.

Mettre au rebut l'emballage et le produit inutilisé conformément à la législation nationale. Si nécessaire, consulter un professionnel du traitement des déchets ou l'autorité compétente locale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la chaleur et de l'humidité. Stocker dans le récipient d'origine bien fermé.
Protéger contre le gel.
Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

/